



*Closing conference of the project  
«Knowledge of European Union law  
as a means of combating  
transnational organized crime»*

# Direction de l'éthique et de la déontologie

**VALÉRIE COUDERT**

Direzione Etica e Deontologia, Conseil Supérieur du Notariat de France

Le contenu de ces diapositives est de la seule responsabilité des auteurs  
et il n'est pas nécessairement partagée par la Commission européenne



This project is co-funded  
by the European Commission  
D.G. Justice



A project implemented by  
Fondazione Italiana del Notariato

All information about the project  
[www.eultoc.eu](http://www.eultoc.eu)

# ORDRE DU JOUR

- Caractéristiques du notariat français
- Organisation pyramidale du notariat
- Rôle du notaire
- Obligations LAB/FT du notaire
- Textes
- Secteurs vulnérables
- Outils LAB/FT du notariat
- Préconisations du notariat français
- Notariat français acteur du dispositif LAB

# CARACTERISTIQUES DU NOTARIAT FRANCAIS

- **Notaire officier public, délégataire de la puissance publique**, nommé par arrêté du Ministre de la justice.
- Pouvoir de conférer l'**authenticité**.
- Rédacteur impartial des contrats.
- Le notaire assure **le service public de l'authenticité dans le cadre d'une activité libérale**.
- **Règles professionnelles** fixées par le Règlement National approuvé par arrêté du Ministre de la justice.
- **Rémunération du notaire fixée par l'Etat** : décret du 8 mars 1978.
- **Maillage géographique** : présence permanente du notaire sur tout le territoire.

# ORGANISATION PYRAMIDALE DU NOTARIAT

CSN

---

33 conseils régionaux

---

68 chambres départementales

---

9367 notaires

48 268 collaborateurs

---

# CARACTERISTIQUES RÔLE DU NOTAIRE

- Le notaire : relais important de l'Etat en matière de LAB.
- Le notariat français : la profession juridique la plus impliquée dans la LAB : 1069 déclarations de soupçon auprès de TRACFIN (CRF).
- L'acte authentique permet :
  - le contrôle de l'équilibre du contrat ;
  - la traçabilité des capitaux utilisés et des investisseurs.
- Le notaire est responsable de la collecte des impôts.
- Mission permanente du notaire de vérifier :
  - l'identité des parties et du bénéficiaire effectif ;
  - la nature de l'opération ;
  - l'origine et de la destination des fonds transitant par la comptabilité du notaire.

# OBLIGATIONS LAB/FT DU NOTAIRE

En application de l'article L 561-2 du code monétaire et financier, les notaires sont soumis aux obligations LAB/FT.

- **Obligation de vigilance** : identité des parties, nature des opérations, provenance et destination des fonds ;
- **Obligation de déclaration** auprès de TRACFIN (CRF) ;
- **Obligation de conservation** pendant cinq ans des documents caractérisant les opérations qu'ils réalisent.

# TEXTES

**Ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009 ratifiée par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009**, transpose en droit français la troisième directive européenne n°2005-60 du 26 octobre 2005.

**Plusieurs décrets d'application et arrêtés complètent ce texte.**

Dispositions intégrées dans le Code monétaire et financier relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

**Circulaire de la Chancellerie du 14 janvier 2010 aux Parquets sur le dispositif LAB/FT.**

# SECTEURS VULNERABLES

- Les vulnérabilités auxquelles les notaires sont confrontés visent essentiellement le **secteur immobilier**.
- Les vulnérabilités « nouvelles » :
  - les **cessions de parts de société à prépondérance immobilière** - généralement constatées par acte sous seing privé et non par acte notarié,
  - **et les dons manuels, échappent à l'acte notarié et donc au contrôle LAB/FT.**

# OUTILS LAB/FT DU NOTARIAT

- **Guide et mémento pratique**

Diffusés à tous les notaires afin de répondre aux questions des notaires.

Constituent, sous forme de tableaux, une synthèse des éléments majeurs en matière de LAB/FT.

Documents accessibles en ligne sur le portail des notaires, régulièrement mis à jour en fonction de la publication des textes.

- **Formation et information des notaires et collaborateurs** indispensables à l'efficacité du dispositif.

- **Formation des formateurs** organisée en 2010 par le Conseil supérieur du notariat.

# OUTILS LAB/FT DU NOTARIAT

- **Questionnaires de vigilance**

Le CSN propose aux notaires de remplir eux-mêmes les questionnaires permettant de les guider dans leur analyse du soupçon et de se préconstituer la preuve qu'ils ont bien accompli leurs obligations de vigilance.

- **Charte CSN / CDC du 25 avril 2012**

## **Echanges entre le CSN et la CDC sur :**

- le donneur d'ordre,
- le bénéficiaire effectif,
- l'objet de l'opération,
- les personnes politiquement exposées (PPE).

**Modalités :** Désignation dans les offices de notaires et dans les représentations locales de la CDC d'un correspondant LAB et d'un suppléant.

- **Convention de partenariat CSN / AGRASC** concernant la vente par les notaires de biens immobiliers saisis.

# PRECONISATIONS DU NOTARIAT FRANÇAIS

- **Recours obligatoire à l'acte authentique** pour les cessions de parts de Société à prépondérance immobilière (SAPI).
- **Vigilance sur les dons manuels et les transferts de titres de sociétés** par donation sous seing privé.
- **Vigilance accrue pour les PPE** : disposer de listes.
- **Virement obligatoire à partir du 1er janvier 2013** pour tous les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte authentique donnant lieu à publicité foncière (seuil fixé par décret).
- **Assurer la confidentialité de la déclaration de soupçon.**
- **Typologies de blanchiment : disposer de critères d'alerte.**

# LE NOTARIAT FRANÇAIS ACTEUR DU DISPOSITIF LAB/FT

- **Au niveau national :**
  - Implication du notariat « relais de l'Etat »**
  - Coopération avec le Ministère de la justice
  - Coopération avec TRACFIN (CRF)
  - Membre du conseil d'orientation (COLB)
  - Echanges avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- **Au niveau européen :**
  - **Participation aux colloques**
  - **Préconisations de bonnes pratiques**
  - **Auditions par le GAFI**